



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille
(de plus de 10 mètres de profondeur)
Article L411-1 du Nouveau Code Minier (ex art. 131)

Maître d'ouvrage ou Propriétaire du forage	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse (domicile principal) : Téléphone :
Entrepreneur	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse : Téléphone :
Nature du forage	Nature <input type="checkbox"/> Puits <input type="checkbox"/> Forage Nombre : : Profondeur prévue en ml : : Durée probable des travaux en jours : :
	Objet <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input type="checkbox"/> Recherche d'eau Si recherche d'eau, indiquer : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non - usage domestique <input type="checkbox"/> autre (géothermie....) - consommation >10.000 m ³ /an <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Localisation des travaux (Adresse)	Département Commune Rue, lieu dit
Date de la déclaration : - - / - - / - - - -	Date de début des travaux : - - / - - / - - - -
OBSERVATIONS : Signature du déclarant La déclaration doit parvenir à la DREAL : - 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres, - 15 jours avant le début des travaux pour les autres. NB : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.	

Formulaire et extrait de carte IGN
permettant de localiser le forage

à renvoyer :

Par **DREAL Provence Alpes Côte d'Azur**
courrier **Service Prévention des Risques - UCIM - JN**
16 rue Antoine Zattara – CS 70248 - 13331 MARSEILLE CEDEX 3

